



FICHE DE POSTE
FAMILLE Solidarité et santé
SOUS-FAMILLE Médico-social

Lien hiérarchique :

Directeur des services territoriaux
(DTA Solidarités pour territoire du Grand Nancy)

Lien fonctionnel :

Médecin responsable du service départemental de PMI

Direction du territoire de Longwy

CADRE D'EMPLOI : Médecin 2^{ème} et 1^{ère} classe, médecin hors classe

CATEGORIE A Filière médico-sociale

Poste n° 3343 - Quotité du poste : 100%

Résidence administrative : Maison du département à Longwy

Groupe de fonction régime indemnitaire : 7.2

NBI - Eligibilité du poste (pour les fonctionnaires uniquement) : non

Encadrement de 11 agents

Médecin PMI de territoire

MISSION : Sous l'autorité hiérarchique du directeur des services territoriaux, il (elle) participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de solidarité et pilote la politique PMI au niveau territorial. Il (elle) est garant, au niveau territorial, de la continuité du service public de PMI, de la répartition équitable des moyens, de la cohérence des actions et de l'articulation de la PMI avec les partenaires territoriaux et les autres services du Conseil départemental. Il (elle) est garant du respect des règles professionnelles (secret médical et déontologie) en particulier pour les dossiers santé, les fichiers nominatifs et le traitement de l'information en santé publique.

ACTIVITES

Pilotage de la politique territoriale de PMI

- Assure le diagnostic des besoins du territoire (notamment à partir des indicateurs de santé issus des certificats de santé dont il est destinataire), la définition des orientations et des objectifs conformément aux orientations départementales, anime et valide les projets, en assure la cohérence, réalise l'évaluation des actions et le rapport d'activité annuel du territoire
- Représente la PMI au niveau territorial auprès des partenaires (CAF, Education nationale, ARS, réseau périnatal, conférence territoriale etc.) dont il (elle) est l'interlocuteur (trice) PMI privilégié (e)
- Programme et organise les interventions des personnels de PMI en consultation et bilans de santé en école maternelle, dans le cadre des orientations départementales, en fonction des spécificités territoriales et en référence avec la réglementation en vigueur
- Exerce en lien avec le cadre PMI la protection de la santé des femmes enceintes et des enfants du territoire (gère les tableaux de bord). Décide des mesures de TISF périnatale
- Réunit les équipes de PMI des MDS du territoire, coordonne leurs actions, participe aux réunions cadres du service départemental de PMI. Assure l'accompagnement technique des professionnels de PMI des MDS et du territoire. Peut assurer le suivi technique de dossiers départementaux. Est remplacé (e) en cas d'absence selon l'arrêté de délégation de signature
- Participe à la formation des internes en médecine accueillis en stage

Participation aux instances territoriales et à la gestion des RH et aux actions transversales

- Participe au comité de direction territoriale, à l'élaboration et la mise en œuvre du projet territorial
- Assure l'encadrement hiérarchique de l'équipe territoriale de PMI (médecins et/ou cadres PMI, puéricultrices, sages-femmes, secrétaires de mission)
- Participe aux recrutements et organise la continuité du service public de PMI à l'échelle du territoire, en lien avec le Responsable MDS et le cadre PMI (congés et absences). Donne un avis sur les demandes de formation des médecins et assure l'entretien annuel des professionnels de PMI
- Gère l'échéancier des « dossiers enfants à risque » en lien avec le Délégué territorial de travail social du territoire
- Contribue, en lien avec les responsables ASE, SSD et la CEMMA, à la protection des enfants en validant les demandes de mesures de protection émanant des professionnels de PMI ainsi que le traitement des informations préoccupantes. Participe aux instances de réflexion sur les enjeux de la protection de l'enfance
- Informe le DST des situations graves (auditions, réquisitions) et des interventions d'élus

Agrément et contrôle des établissements

- Décide, par délégation, de l'agrément, du renouvellement et des modifications d'agrément des assistants maternels et assistants familiaux, instruit les recours et les plaintes ainsi que les dossiers à présenter en CCPD en lien avec le Médecin départemental, participe à l'organisation et la réalisation de la formation des assistants maternels
- Assure l'inspection et le contrôle des EAJE et ACM par délégation
- Donne les autorisations d'ouverture et de fermeture des consultations médicales pédiatriques et prénatales
- Participe à l'encadrement technique de l'activité des centres de planification et d'éducation familiale et facilite les liens de partenariat avec les acteurs du territoire

Participation aux activités de PMI des MDS (participe ou organise l'activité)

- Assure la responsabilité technique du fonctionnement des consultations de la petite enfance et des bilans en école maternelle qu'il (elle) réalise, et engage sa responsabilité professionnelle (actes médicaux, suivi des enfants à risque, feuilles de soins,...)
- Participe au suivi de la scolarisation des enfants en situation de handicap et des enfants en difficulté d'adaptation scolaire, en lien avec les enseignants référents et les équipes de santé scolaire
- Est responsable des dossiers santé de l'enfant et des tableaux de bord (en lien avec le secrétariat santé maternelle et infantile du territoire), et de l'utilisation des données, effectue toutes les liaisons utiles en rapport avec le suivi des enfants
- Informe le médecin départemental de toute situation d'enfant menacé dans sa santé et son développement en raison de mauvais traitements et/ou défauts de soins s'il estime que les circonstances font obstacle à ce que l'enfant reçoive les soins nécessaires
- Veille au suivi santé des enfants bénéficiant d'une mesure de protection et organise la participation à l'instance « situations complexes » des MDS

Participation aux instances territoriales et départementales

- Participe aux réunions cadres PMI et aux réunions professionnelles PMI départementales
- Peut assurer la suppléance du médecin responsable du service départemental de PMI
- Participe aux comités de direction de territoire et aux réunions transversales des cadres territoriaux.

Compétences techniques :

- Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine
 - Etre spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, gynécologie obstétrique, psychiatrie infantile ou santé publique (en priorité)
- ou**
- Avoir une expérience avérée dans ces domaines, notamment en santé publique
 - Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention
 - Utiliser les outils du pack bureautique (Word, Excel, Powerpoint,...)

Compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Etre capable de travailler de manière transversale avec des partenaires très divers
- Savoir élaborer des stratégies partenariales
- Savoir écouter
- Faire preuve de pédagogie
- Communiquer sur son mode d'intervention
- Faire preuve de pédagogie dans le cadre du conseil technique expert
- Savoir créer un climat et une relation de confiance
- Respecter et faire respecter la notion de secret professionnel/médical

Compétences stratégiques :

- Analyser un contexte
- Savoir poser un diagnostic
- Savoir manager un processus de changement
- Savoir manager une équipe
- Savoir évaluer les actions de santé publique
- Savoir agir dans la complexité
- Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail
- Etre capable de synthèse
- Sensibiliser les équipes à la déontologie et à l'éthique

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre + CV)

Par voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction des Ressources Humaines
48 Esplanade Jacques Baudot
Rue Sergent Blandan
CO 90019
54035 NANCY cedex

Ou par courrier électronique à : drhcandidatures@departement54.fr
en indiquant le numéro de poste (**3343**)
Renseignements téléphoniques : **03.83.94.54.93**

Date limite de candidature : **28/01/2019**